AR Prefecture
043-200073401-20260409-2026052-DE
Reçu le 15/04/2026

Mézenc Loire Meygal

Acte abrogé par délibération n° 2026.063 du 04/06/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 052

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 31/03/2026

Membres en exercice : 43	Présents : 39	Votants : 42	Abstentions : 0	Contre : 0	Pour : 42

SÉANCE du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 9 avril à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Monastier-sur-Gazeille, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Jean-Jacques LASHERMES, Emmanuel PALHIER, Joël DEVIDAL, Rémi LANGLOIS, Catherine BOYER, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Raphaël BONNET, Isabelle ROCHE, Marlène JOUVE, Stéphane SAGUETON, Thierry DEFAY, Émilie ARSAC, Aristide GNAMBODOE, Michel ARCIS, Laure JOURDAN, Fabien CHABANNES, Christine GALLAND, Fabrice PRADIER, Philippe BRUN, Lydie SILLERE, GENTES Laurent, Olivier ALLEMAND, Jean-Pierre SABATIER, Manuela DA COSTA FERNANDES, Philippe DELABRE, André DEFAY, Michel ALLIBERT, Béatrice LYOTARD, François JOLY, Karine LATCHER, Emmanuel MASSON, Nicolas BOYER, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Jean-Luc LASCHAMP, Serge FLECHET

Procuration de : Aymeric ROUDIL à LASHERMES Jean-Jacques, Jérôme ANDRÉ à Raphaël BONNET, Florence JULIEN à Raymond ABRIAL

Secrétaire de séance : Michel ARCIS

OBJET : Désignation des délégué·e·s du SIVOM pour l'aménagement touristique du Meygal

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les dispositions des articles L.5211-1 et L5211-7 relatives à l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, Vu les statuts du SIVOM du Meygal,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque EPCI membre du SIVOM du Meygal de désigner ses représentants ;

Considérant que la communauté de communes Mézenc Loire Meygal doit désigner 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20260409-2026052-DE
Reçu le 15/04/2026

Mézenc Loire Meygal

Considérant que Le choix de l'assemblée peut porter sur l'un de ses membres (conseiller communautaire) ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- DÉSIGNE

Titulaires	Suppléants
Jean-Pierre SABATIER	Manuela DA COSTA FERNANDES
Anne-Marie ARGAUD	Jean-Luc SORTAIS
Emmanuel MASSON	Nicolas BOYER
Denis SOULIER	Raphaël BONNET
Daniel SIMON	Florence JULIEN
Lydie SILLERE	Gilles GOUZIL

comme représentants de la communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal au sein de cette instance.

Le Président, Jean-Marc FARGIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme